Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la santé, lance en direction des professionnels de santé le premier volet de la campagne nationale d'information destinée à faire connaître les nouvelles dispositions relatives à la fin de vie. Il s'agit de donner aux professionnels les outils pour leur permettre d'engager le dialogue avec leurs patients.

La loi du 2 février 2016 crée des droits nouveaux et renforce les droits existants des personnes malades et des personnes en fin de vie. Elle place le patient au cœur des décisions qui le concerne. La loi répond à la demande d'une fin de vie digne, accompagnée et apaisée, par une meilleure prise en charge de la souffrance ; elle améliore l'accès et l'utilisation des directives anticipées et les rend opposables aux médecins ; la loi clarifie le refus de l'obstination déraisonnable et instaure le droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès.

La fin de vie : parlons-en avant

La signature de la campagne met l'accent sur l'importance d'aborder le sujet de la fin de vie, sans attendre de tomber malade. La signature souligne le caractère essentiel du dialogue entre le professionnel et son patient.

Comment parler des directives anticipées et aider les patients à les rédiger ? Comment inciter le patient à désigner une personne de confiance ? Comment accompagner et soulager la souffrance et tout mettre en œuvre pour que le patient ait une fin de vie digne ? Autant de questions que les professionnels de santé peuvent être amenés à se poser. La campagne apporte des réponses en mettant à leur disposition des outils, informations et conseils pratiques :

- des encarts dans la presse professionnelle et une campagne digitale sur les sites internet des médias spécialisés ;
- un guide «*Repères*» et des fiches pratiques.

Le principe de cette campagne était inscrit dans le Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie, présenté par Marisol TOURAINE le 3 décembre 2015.

Piloté par le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie, en lien avec le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, le 2ème volet de cette campagne sera lancé en février 2017, pour informer le grand public sur les droits des personnes malades et des personnes en fin de vie.

« Au même titre qu'un patient a le droit de choisir son médecin et son traitement, il doit pouvoir, malade et en fin de vie, choisir de pouvoir terminer sa vie aussi dignement qu'il a vécu, sans souffrance. Rester maître de sa vie jusqu'au moment où on la quitte est un enjeu de dignité, une exigence démocratique et citoyenne. J'ai lancé cette campagne pour que les professionnels de santé disposent de toutes les informations et de toute l'aide possible pour assurer ce droit. Les Français seront aussi mieux informés. Nous le leur devons », a déclaré Marisol TOURAINE.